

DÉCLARATION DE STRATÉGIE EUROPÉENNE

L'ENSEC (École Nantaise de Commerce) propose depuis plus de quinze ans des formations ouvertes sur le monde. La maîtrise des langues étrangères, la connaissance des techniques du commerce international et l'ouverture culturelle constituaient à l'origine les principales motivations de cette démarche.

Aujourd'hui, ces objectifs sont largement atteints et l'ENSEC souhaite faire évoluer sa stratégie européenne. Ses nouveaux objectifs sont d'assurer une meilleure intégration de la dimension européenne dans les cursus de BTS (Brevet de Technicien Supérieur – Bac+2) et de développer des coopérations pédagogiques durables avec des partenaires européens.

Notre priorité vise à renforcer la durée des stages à l'étranger jusqu'au maximum autorisé par l'Éducation nationale, voire au-delà grâce à des stages « non obligatoires » encadrés par l'établissement. Les étudiants peuvent ainsi choisir leur mobilité en fonction des objectifs de leur diplôme.

L'ENSEC a obtenu la Charte universitaire Erasmus afin de pérenniser et développer ses réseaux, ses pratiques d'échange et de renforcer l'intégration européenne de la région nantaise.

Bien que sous statut privé sous contrat, l'établissement sélectionne ses élèves uniquement sur des critères pédagogiques. Les subventions accordées par les autorités de tutelle permettent de limiter la contribution demandée aux familles. Toutefois, les frais liés aux stages, notamment ceux réalisés à l'étranger, restent à la charge des familles. Une aide financière apparaît donc nécessaire afin de garantir une meilleure équité sociale.

La promotion de l'égalité entre les sexes constitue ainsi un travail quotidien, tant dans le choix des lieux de stage que dans la sélection des entreprises partenaires impliquées dans les actions pédagogiques

La mobilité est envisagée selon deux perspectives.

Pour les enseignants, ces périodes de mobilité n'influencent ni leur carrière ni leur rémunération. Toutefois, l'évolution rapide du monde de l'éducation peut amener à des changements de discipline ou de missions. Dans ce contexte, l'expérience acquise à l'étranger peut être prise en compte par la direction pour l'attribution de postes, l'accès à des formations ou l'accompagnement de reconversions professionnelles.

Pour les étudiants, dans le respect du cadre fixé par les référentiels de formation, une période à l'étranger constitue un atout majeur, notamment dans les disciplines linguistiques (anglais, allemand, espagnol, italien...). La véritable valeur ajoutée se manifeste après l'obtention du BTS, lorsque l'ancien étudiant valorise sur son CV son expérience professionnelle et internationale, facteur déterminant d'employabilité et d'ouverture professionnelle.